



Rapport Syndical 22 février 2023

1 – Démissions de membres de sections du CoNRS

Il a été observé au cours de cette première année de mandat des sections du CNRS un nombre plus important de démissions de ses membres que sur les débuts de mandats précédents. En effet, le Secrétariat Général du Comité National enregistre après 15 mois de mandat 29 démissions d'élus.es (par comparaison : 26 et 24 au bout des 15 premiers mois des deux mandats précédents) et 21 démissions de nommé.es (par comparaison : 11 et 19 pour les deux mandats précédents). Plusieurs de nos collègues des sections du Co-NRS qui ont démissionné courant automne 2022 ont invoqué la lourdeur des charges administratives comme source de démotivation. Nous informons la communauté de la démission de Laurence Audin (DR IRD) et diffusons, avec son accord, quelques mots expliquant sa démission:

J'ai souhaité démissionner de la section 18 en décembre 2022 après plusieurs semaines de réflexion. Le travail de la commission est très impressionnant, nécessaire. J'aimerais souligner que j'ai énormément apprécié la qualité du travail que nous avons mené ensemble, l'ambiance qui y régnait, la pertinence et la validité des discussions, et la façon dont elles sont menées au sein du groupe. Je remercie d'ailleurs la section pour cet investissement que j'ai pu également apprécier à sa juste valeur de la part de toutes et tous. Par conséquent, je souligne par ce communiqué que ma décision de démissionner est liée à d'autres aspects et notamment à tout ce qui administrativement nous surcharge dans notre quotidien de chercheur, le système et les sur-couches me pèsent, à moi, de façon trop invasive pour ne pas m'alerter. L'avalanche de tâches de gestion, de logistique, d'administratif redondants dont on a la charge (bien plus largement que dans la section) me questionne, voire m'empêche de faire ce qui m'a motivée initialement. Je déplore que le système s'encrasse, s'épuise, m'épuise en tout cas. Il y a encore beaucoup de sens dans d'autres pans de mon travail de chercheur et j'ai besoin d'y revenir pleinement.

Laurence Audin

Nous tenons à remercier Laurence Audin pour son travail toujours très pertinent pour la section 18. Nous annonçons la nomination d'Elia d'Acremont pour siéger dans la section 18 du Comité National.

2 – Chaire de Professeur Junior (CPJ) 2023

La section a été sollicitée par le CNRS pour participer au jury de la **Chaire de Professeur Junior (CPJ)** dont le profil porte sur les **observations sismologiques pour la compréhension des processus physico-chimiques contrôlant la dynamique de la Terre Solide** en lien avec l'Infrastructure de Recherche **RESIF-EPOS**.

Le profil est consultable en ligne : <https://morpho.ipgp.fr/cn18/CPJ2023CNRS.pdf>

Comme décrit dans le rapport syndical précédent, la section 18 est en désaccord avec ces CPJ (motion déposée par les présidents de sections) mais n'a pas refusé de contribuer à ce processus dans la limite de la marge de manœuvre qui lui a été donnée. Notre seule action à ce jour a été d'élargir le champ des profils qui nous ont été transmis par l'INSU. Le ministère aurait demandé de réduire au maximum le nombre de laboratoires (universités) d'accueil pour chaque CPJ CNRS. Cela s'est traduit pour cette CPJ à une liste raccourcie des potentiels laboratoires d'accueil : **ITES (UMR 7063)**, **ISTerre (UMR 5275)**, **GeoAzur (UMR 7329)**, **IPGP (UMR7154)**.



Nous sommes encore une fois contre ce processus même si nous comprenons qu'une stratégie commune CNRS/Universités doit être menée. Malgré notre désaccord avec ces évolutions et notamment avec le 'fléchage' des postes associés réduisant le vivier des candidats potentiels, nous avons décidé de ne pas nous désengager, au moins cette année, de notre participation aux jurys pour la CPJ.

3 – Résultats délégations examinées en 2022 :

Nous communiquons les résultats des demandes de délégations de l'année dernière sur notre page web (celles accordées finalement par l'INSU et celles proposées initialement par la section 18) : <https://morpho.ipgp.fr/cn18/delegation2022.html>. La section souhaite souligner le fait que, pour les demandes de délégations récurrentes, une solution pérenne hors délégation CNRS doit être trouvée pour qu'un plus grand nombre de chercheurs puisse bénéficier des délégations CNRS.

4 - Dates auditions : Vous trouverez également les dates des auditions des concours CRCN et DR2 sur notre page internet (<https://morpho.ipgp.fr/cn18/concours.html>).

5- Compte rendu des jurys d'admissibilité sur dossier (JAD) :

Le jury d'admission sur dossiers pour les concours CRCN et DR2 s'est déroulé du 15 au 17 février 2023. Il a fonctionné avec 3 rapporteurs sur chaque dossier. Il est rappelé que, au-delà des habituels critères de conflit d'intérêt, les membres de la section appartenant au laboratoire sollicité par un.e candidat.e ne pouvaient s'exprimer sur le dossier en question. Les résultats sont disponibles sur le site du concours et sur la page de la section : <https://morpho.ipgp.fr/cn18/concours.html>.

Pour information, nous rappelons qu'il est strictement interdit pour les membres de la section d'échanger avec les candidat.es (retenu.es ou non) avant la fin des jurys d'admissions fin juin, début juillet. Néanmoins, une fois les jurys d'admission passés, les candidat.es, et uniquement les candidat.es, peuvent demander un retour auprès de la section, soit par le biais de sa Présidente, soit par l'un.e des membres.

-Concours CRCN

La section 18 a reçu 75 candidatures au concours CRCN. Les 75 candidatures ont été retenues après les instances d'équivalence (64 % d'hommes et 36 % de femmes ; 41 ayant soutenu leur thèse en 2017 ou avant et 34 ayant soutenu leur thèse en 2018 ou après). Suite aux JAD, 28 candidatures ont été retenues pour l'audition dont 64% d'hommes et 36% de femmes. Sur les 28 candidatures retenues, 20 candidats.es ont plus de 6 ans d'expérience post-thèse (soutenance en 2017 ou avant) et 8 ont moins de 5 ans d'expérience post-thèse (soutenance en 2018 ou après).

Les principaux critères de sélection ont été la qualité et l'originalité du parcours et du projet scientifique propre du candidat.e, le positionnement dans le contexte national et international, l'indépendance des candidat.es notamment vis à vis de leur(s) encadrant.e(s) et laboratoire de thèse, leur mobilité thématique et géographique, la présence d'un postdoc à l'étranger, ainsi que l'autonomie et la recherche de financements. L'adéquation avec le laboratoire d'accueil, incluant l'intégration du candidat et la complémentarité/innovation de son projet par rapport aux activités du laboratoire, a aussi été considérée. Il a également été tenu compte des interruptions de carrière dont les congés de maternité ou de paternité et arrêts maladie, ainsi que de l'impact du COVID sur les activités de recherche. Les critères publiés avant les concours sont également visibles sur la page web de la section.



Les auditions CRCN se dérouleront de la manière suivante : 15 minutes de présentation orale par les candidats.es suivies de 25 minutes de discussion avec le jury. Les auditions du concours CR se dérouleront entre le lundi 27 mars et le jeudi 30 mars 2023.

- *Concours DR2*

La section 18 a reçu 31 candidatures au concours DR2. 30 candidatures ont été retenues après les instances d'équivalence dont 10 candidates et 20 candidats (67 % d'hommes, 33 % de femmes). Depuis cette année il est possible d'effectuer une pré-sélection sur les dossiers de candidature aux postes de DR2. 28 dossiers sur 30 ont été sélectionnés par la section pour l'audition dont 10 femmes et 18 hommes (64 % d'hommes, 36 % de femmes).

Les auditions des 28 candidats au concours DR2 se feront entre le lundi 3 avril et le jeudi 6 avril 2023. Les auditions DR2 se dérouleront de la manière suivante : 15 minutes de présentation orale par les candidats.es suivies de 25 minutes de discussion avec le jury.

Après une année de transition pour communiquer sur les critères de sélection sur dossier, la section 18 les mettra en application à compter de 2024. Ces critères sont rappelés sur la page web de la section.

Enfin, la section encourage les CRCN à l'échelon 8 ou supérieur à candidater aux **promotions CRHC puis HEB**, cette promotion n'interférant en aucun cas avec le passage du concours DR2 et constituant en soi une **reconnaissance du parcours des chercheurs.es et un avancement de carrière.**